



**Projet de Valorisation Energétique du Typha dans le Delta du Fleuve Sénégal (PROVET)**

**Avis d'Appel d'offres International**

**N° 40/2021/MEA/OLAC/PROVET**

**« Travaux d'entretien d'axes hydrauliques, de construction d'infrastructures de fabrication de charbon à base de typha et de commercialisation\_Relance »**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien Le Soleil du 07 décembre 2020.
2. L'Etat du Sénégal a obtenu dans le cadre du programme de conversion de la dette Espagne/Sénégal, un don pour le compte de l'Office des Lacs et Cours d'eau (OLAC), afin de financer le **Projet de Valorisation Energétique du Typha dans le Delta du Fleuve Sénégal (PROVET)** et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de « **travaux d'entretien d'axes hydrauliques, de construction d'infrastructures de fabrication de charbon à base de typha et de commercialisation\_Relance** » **N°40/2021/MEA/OLAC/PROVET**, dans le cadre d'un dossier d'appel d'offres international.
3. L'OLAC sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants regroupés en trois (03) lots :
  - **Lot1** - Travaux de Construction d'unités de fabrication de charbon à base de typha
  - **Lot2** - Travaux de Construction de kiosques pour la commercialisation de charbon à base de typha ;
  - **Lot3** - Travaux de faucardage et désencombrement du chenal de Yéti Yone.Aucune variante n'est permise.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres internationale tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert uniquement aux candidats de droits Sénégalais et Espagnols éligibles conformément à l'accord de don.

**NB** : les succursales des entr eprises étrangères même matriculées au Sénégal ne sont pas éligibles, conformément aux dispositions du programme.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'appel d'offres, tous les jours ouvrables de 8 heures à 17 heures du Lundi au Vendredi, auprès de la **Cellule de Passation des Marchés de l'Office des Lacs et Cours d'Eau, sis au quartier Boudiouck, Km 9 Route de l'Université Gaston Berger, Téléphone : 33 938 20 11, E-mail : olac@olac.sn**

6. Les exigences en matière de qualifications (Financières et techniques) : Voir le Dossier d'appel offres (DAO) pour les informations supplémentaires ou plus détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **OLAC, quartier Boudiouck, Km 9, route de l'université Gaston Berger, Saint Louis BP : 490**, contre un paiement non remboursable d'une somme de **cinquante mille (50 000) francs CFA**. L'OLAC mettra à la disposition des candidats qui le demandent le fichier électronique du DAO sur présentation d'une clé USB et un exemplaire pour être consulté gratuitement sur place.

Le paiement se fera par chèque déposé auprès des services financiers de l'OLAC contre délivrance d'un reçu.

Une réunion préparatoire aura lieu au Siège de l'Office des Lacs et Cours d'eau à Saint-Louis, le **Mercredi 03 novembre 2021 à 09 heures précises**, suivi d'une visite du site.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : au niveau de la Cellule de Passation des Marchés de l'Office des Lacs et Cours d'eau sis au quartier **Boudiouck, Km 9, route de l'université Gaston Berger, Saint Louis au plus tard le 02 décembre 2021 à 10h 00 précises**. L'ouverture des offres se fera le même jour à 10h 00mn précises. Elles devront rester valides 90 jours à compter de la date limite de dépôt.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées et celles reçues seront ouvertes en présence des représentants des candidats à l'adresse ci-après : **Office des Lacs et Cours d'eau sis au quartier Boudiouck, Km 9, route de l'université Gaston Berger, Saint Louis**.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant égal à :

- Lot1 : neuf millions cinq cent mille (9 500 000) FCFA ;
- Lot2 : un million cinq cent mille (1 500 000) FCFA ;
- Lot3 : cinq millions (5 000 000) FCFA.

La garantie de soumission doit être délivrée par une institution financière dûment agréée par le Ministère des Finances et du Budget. La durée de validité de la garantie de soumission est de **vingt huit (28) jours** à compter de l'expiration de la durée de validité des offres. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre **vingt dix jours (90 jours)** à compter de la date limite de soumission.

Le Directeur Général de l'OLAC



Alioune Badara DIOP